



CONSEIL MUNICIPAL du 19 mars 2014

Procès Verbal

Monsieur le Maire ouvre la séance en donnant lecture du compte rendu précédent, approuvé à l'unanimité et passe aux questions inscrites à l'ordre du jour :

Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2013 :

Le Budget est l'acte administratif par lequel le conseil municipal approuve le montant des dépenses et des recettes proposé par le maire pour l'exercice budgétaire.

C'est un acte de prévisions et d'autorisations données au maire d'exécuter le budget suivant les chiffres arrêtés.

Ce dernier doit rendre compte annuellement de l'exécution de ce budget par la présentation du compte administratif.

De même, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable, le trésorier de Thônes tient également une comptabilité distincte de celle du maire et établit le compte de gestion qui couvre la même période que le compte administratif et doit présenter les mêmes résultats.

Le Conseil Municipal approuve donc le compte de gestion du trésorier et le compte administratif présenté par le Maire, sorti de la salle lors de son vote et décide de l'affectation des résultats 2013 au Budget Primitif 2014.

Vote des Budget Primitif 2014 :

Le Budget Principal ainsi que les budgets annexes sont votés en équilibre par le conseil municipal à l'unanimité, à l'exception du budget principal à 15 voix pour et une abstention et se présentent comme suit :

Budget Principal :

La section de fonctionnement s'équilibre à 13 775 999,04 € TTC et celle d'investissement à 6 737 739,31€ TTC.

Les taux d'imposition sont reconduits pour 2014 et la liste des subventions est arrêtée par le conseil municipal pour un montant total de 2 681 189,00 €

Budget annexe tourisme :

La section de fonctionnement s'équilibre à 4 886 695,60 € HT et celle d'investissement à 3 341 220,49 € HT.

Budget annexe parking :

La section de fonctionnement s'équilibre à 675 238,93 € HT et celle d'investissement à 437 104,90 € HT.

Budget annexe eau :

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 766 097,45 € TTC et celle d'investissement à 1 792 062,36 € TTC.

Budget annexe assainissement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 982 854,45 € HT et celle d'investissement à 922 151,81 € HT.

Budget annexe Forêt :

La section de fonctionnement s'équilibre à 93 500,96 € HT et celle d'investissement à 48 215,90 € HT.

Budget annexe agricole et pastorale :

La section de fonctionnement s'équilibre à 59 174,00 € HT et celle d'investissement à 223 751,01 € HT.

Budget annexe pompes funèbres :

La section de fonctionnement s'équilibre à 400€ HT.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures après un tour de table, lors duquel Monsieur le Maire tient à remercier chaleureusement les élus en cette fin de mandat pour l'excellent travail réalisé dans un climat serein. Il tient à remercier les élus qui ne se représentent pas, ils peuvent être fiers du service accompli et mérite la reconnaissance de l'ensemble de la population pour le travail effectué avec passion, honnêteté et dévouement, ainsi que pour tout le temps passé pour l'intérêt général et l'avenir de notre commune. A ceux qui souhaitent poursuivre l'expérience il souhaite beaucoup de chance et de succès pour les années à venir, dans un contexte législatif et économique qui s'annonce d'ores et déjà difficile.

Chaque conseiller prend ensuite la parole pour exprimer sa vision de ce mandat effectué pendant les six dernières années en insistant sur l'expérience acquise qui leur permettra d'avoir une autre vision du fonctionnement d'une commune comme la notre, support de station de sports d'hiver et d'été.

L'ensemble des élus remercie l'ensemble du personnel communal représenté par leur DGS, Philippe Codron, accompagné de Gilles Ciclet et Laurent Badone, qui à son tour remercie les élus pour cette marque de reconnaissance du service public et pour la qualité des relations entre les élus et les agents dans l'intérêt de la commune.

Enfin, Monsieur le Maire remet leur écharpe aux deux Adjointes sortants en témoignage de reconnaissance et afin qu'il garde un fier souvenir de ce mandat effectué avec compétence et disponibilité.

